L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 13 MARS.

FEUILLETON.

LA CAPE ET L'EPEE.

PREMIÈRE PARTIE.

LE COMTE DE MONTESTRUC.

XXIII.

Ce que femme veut.

—Soyez le bienvenu à la cour, monsieur, dit-elle, je ne doute pas que vous n'y trouviez un accueil digne de votre mérite....

—Je l'ai déjà trouvé, madame, puisque Mme la comtesse de Soissons a bien voulu me permettre de la saluer.

—C'est bien lui! pensa-t-elle....Ah! l'impertinent de l'autre soir ne perd rien aux lumières!....Un grand air, de belles façons, et un joli visage!

Cela dit, Olympe ne parut pas tout d'abord l'entourer d'une grande attention; mais Hugues ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle glissait assez fréquemment un coup d'œil de son côté.

Bientôt ce coup d'œil fut suivi d'un sourire engageant.

—Tenons-nous bien! se dit-il en se souvenant à propos des conseils de Brisquette, et n'allons pas nous aviser de faire naufrage au port....Mme de Soissons a une physionomie qui pétille de malice et d'esprit.

Bien enraciné dans sa résolution, Hugues joua l'indifférence, rôdant çà et là et se cachant dans les coins sombres comme un homme qu'une pensée unique absorbe. Deux ou trois fois Olympe appliqua sur les bras de son fauteuil de petits coups d'éventail qui témoignaient de son impatience et qu'il n'eut garde de remarquer.

Soudain Mlle de Montluçon parut. En un instant tout fut oublié; Hugues s'approcha d'elle avec une vivacité qui ne pouvait échapper à Mme de Soissons. Or, plus à son côté, rien n'existait plus pour lui. Il ne fut distrait de son attention et de ses galanteries que par l'arrivée de la princesse Mamiani, vers laquelle il se dirigea. Elle lui indiqua un siège vide auprès d'elle.

—C'est donc chez la reine que je dois vous complimenter du changement qui s'est opéré dans votre fortune? dit-elle. L'autre jour fugitif et la mort suspendue sur votre tête, et maintenant vous appartenez au roi et vous comptez parmi les courtisans. Quels échelons vous reste-t-il encore à gravir?

Hugues balbutia quelques mots d'excuses. Mille soins l'avaient pris. Elle l'interrompit:

—Ne vous excusez pas, ajouta-t-elle; en nous séparant, un matin où vous alliez chercher un appui chez M. de Coligny, je vous ai dit un mot dont vous n'avez pas suffisamment compris la vérité: Vous m'avez aimée un jour, je vous suis acquise pour toujours. Votre ingratitude même ne saurait me changer, moins encore la distance, l'éloignement, la séparation. Ce que je deviendrai je l'ignore, mais telle je suis, telle je resterai.

Elle vit accourir M. de Saint-Ellix qui venait d'être informé de sa présence, mais avant qu'il pût l'entendre:

—Pourquoi vous en voudrais-je d'ailleurs, reprit-elle avec un accent douloureux. Voilà votre ami, M. de Saint-Ellix, qui a pour moi le cœur que j'ai pour vous. En quoi cela me touche-t-il?.... Vous le vengez.

Bientôt Mme de Soissons suivit la reine qui se retirait et passa de bonne heure dans ses appartements particuliers. Elle renvoya ses femmes et resta seule avec Brisquette.

—Votre M. de Montestruc est un impertinent, fit-elle vivement.

—Madame.... [illegible] pronom possessif qui m'honore [illegible], mais je lui ferai remarquer que M. le comte de Chargepaul n'est pas à moi....

—Oh! je sais qui tient son cœur, à présent!....

—Vraiment?

—Il n'a pas même pris la peine de dissimuler!.... Elle était là, son héroïne, sa divinité!.... Mlle de Montluçon, enfin! Ah! tu ne m'avais point trompée.... il l'adore!

—Oui, de la folie!

—Le plus plaisant, c'est que tandis qu'il n'avait d'yeux que pour elle, une autre femme, une Italienne, la princesse Mamiani, laissait assez voir qu'elle se consumait d'amour pour lui!

—Mais c'est une épidémie! Et vous êtes sûre?....

—Ce n'est pas moi qu'on abuse.... Il m'a suffi de les regarder tous trois un instant pour tout deviner!.... D'ailleurs, que m'importe! C'est un malappris de ne pas s'apercevoir même que j'existe....

—Vous! qui avez vu le roi à vos pieds, et qui pourriez y voir, Jupiter, si l'Olympe existait encore!.... Punissez-le par vos dédains, madame.

—C'est ce que je ne manquerai pas de faire; mais je veux d'abord savoir s'il a l'esprit muet comme il a les yeux aveugles!.... Ah! s'il s'avisait alors de remarquer que je vaux sa Dulcinée, comme je le punirais!....

—Sans pitié?.... Et que vous auriez raison!

—N'est ce pas!.... Tu me conseilles donc de le recevoir encore?

—Certes! si cela peut servir à votre agrément et à son châtiment.

—Ce sont deux plaisirs que je saurai mener de front.

—J'ai peur seulement qu'à la dernière heure votre bon cœur ne s'attendrisse.

—Sois sans inquiétude.... Fût-il repentant et fou d'amour à mes genoux....

—Il y sera, madame!

—Je le traiterai comme il le mérite.... et serai sans pitié.

—Je ne le plains pas d'être égratigné par les jolis ongles que voilà, dit Brisquette en baisant les jolis doigts de sa maîtresse. Et si vous le mordiez à belles dents, que d'autres envieraient son sort!

—Je ne dis pas non. Charge-toi seulement de lui faire dire que je l'attends demain à mon petit lever.

Et comme elle se retirait, se ravisant:

—Et moi qui oubliais Maurice de Savoie, comte de Soissons, notre mari, reprit-elle; pauvre Maurice!

Elle étouffa un éclat de rire et disparut.

La cour cependant avait quitté Fontainebleau pour rentrer à Paris, où le roi trouvait plus facilement l'occasion d'entretenir Le Tellier et son fils, M. de Louvois, déjà tout puissant au ministère de la guerre, des grands projets que son ambition éveillée concevait.

La surintendante de la maison de la reine avait naturellement suivi son auguste maîtresse au Louvre, et naturellement aussi tout ce que la cour comptait de gentilshommes jeunes ou vieux avait marché sur les pas de Leurs Majestés. Ils devaient trouver dans la capitale les mêmes intrigues dont l'amour, la vanité, l'ambition avaient noué les fils à Fontainebleau.

M. de Montestruc, bien stylé par Brisquette, parut le lendemain de son retour au petit lever d'Olympe, et le soir encore on le revit au jeu de la reine. Ainsi que le farouche Hippolyte de la tragédie, il semblait s'adoucir pour l'astucieuse et hautaine Aricie qui partageait, disait-on, avec Mlle de la Vallière la faveur du roi et tenait une partie de la cour inclinée sous son influence et la crainte qu'elle inspirait; mais, en diplomate prudent à qui le soin d'une négociation difficile a été confié, il ne se laissait pénétrer par les séductions de son esprit et les grâces de son manège que lentement, par gradations habiles et successives, non pas comme une cire malléable qui fond aux premières atteintes du feu, mais comme un dur métal dont la surface d'abord est échauffée. Olympe, qui pouvait calculer ses progrès, prenait goût au badinage et se livrait aussi. Cela la changeait d'avoir une conquête à faire et de trouver devant elle un cœur qui ne capitulait pas à la première sommation. Cette résistance lui rendait la saveur de l'émotion. C'était comme un condiment qui réveillait la sensibilité assoupie de ses sens et la curiosité émoussée de son esprit.

On devine que dans ces rencontres presque quotidiennes, l'occasion s'était présentée maintes fois de parler de M. de Coligny et du commandement qu'il ambitionnait. Hugues l'avait saisie avec empressement. L'affaire de l'expédition de Hongrie tournait toutes les têtes. C'était quelque chose qui rappelait les croisades d'autrefois, où [illegible] comme au temps de Saladin, les [illegible] à combattre, et cette guerre [illegible] empruntait à la distance, à l'inconnu, un charme chevaleresque qui faisait que tout le monde voulait en être. Point de gentilhommes qui ne brûlât du désir de mettre son épée au service de la chrétienté. On savait que le roi, entraîné par les prières de l'empereur Léopold, dont l'orgueil humilié s'était décidé à envoyer le comte de Strozzi à la cour de France, venait de donner ordre à M. Le Tellier de rassembler une armée sous les murs de Metz, pour de là être dirigée sur Vienne menacée par les multitudes sauvages que le sabre du grand vizir Kiuperli poussait à l'assaut de l'Allemagne.

Le comte Strozzi en pressait le rassemblement. Mais on ne savait point encore qui serait mis à la tête de cette expédition, pour laquelle les noms de Turenne et du Margrave de Bade avaient été prononcés des premiers et bientôt écartés. La cour, foyer de toutes les intrigues, était partagée en deux camps. Les uns tenaient pour M. le duc de la Feuillade, les autres pour le comte de Coligny. Leurs chances paraissaient à peu près égales et l'on disputait sans trêve ni repos.

Un soir, au cercle de Mme de Soissons, Hugues éclata.

—Ah! s'écria-t-il, voilà une de ces rares circonstances où l'on regrette de tenir une épée au lieu de manier un éventail, et de porter le nom de Hugues de Montestruc au lieu de s'appeler Louise de la Vallière!

—Et pourquoi? demanda vivement Olympe, sur laquelle ce nom produisait l'effet d'une secousse électrique.

—Parce que jamais occasion meilleure ne se présenta de faire une chose utile et bonne, grande et glorieuse, et d'attacher son nom à une entreprise qui rehaussera l'éclat de la couronne de France! Une expédition se prépare hardie et périlleuse. Pour commander l'armée qui va au secours d'un empire chancelant il faut un homme de guerre, un général qui ait fait ses preuves, et qui va-t-on choisir? M. le duc de la Feuillade!....Et voilà le sort des batailles remis aux mains d'un homme qui ne saurait peut être pas faire manœuvrer un escadron!....Et pourquoi le choisit-on? Parce qu'une femme le protége....Mlle de la Vallière soupire; elle pleure, elle prie et cela suffit pour que le drapeau de la France soit porté par un chef incapable, alors qu'il y a un capitaine rompu aux choses du métier, endurci dans les plus durs travaux, que l'estime de tous entoure, qui a combattu sous Turenne, qui forcerait la victoire à le suivre!....Ah! si j'étais femme!

—Que feriez-vous, monsieur, si vous étiez du sexe dont je suis?

—Je voudrais faire triompher le bon droit et me servir de ma beauté, de ma jeunesse, de mon esprit pour que la fortune de la France prît un essor plus vif... Je voudrais qu'on pût dire un jour: Cet empire sauvé, ces villes délivrées, ces batailles gagnées, ces barbares vaincus, c'est à mon influence qu'il en faut rendre hommage, parce que moi seule j'ai armé le bras qui a porté ces grands coups! La victoire qui fait resplendir l'aurore d'un nouveau règne, c'est à M. de Coligny qu'on la doit! Mais le choix de M. de Coligny c'est moi qui l'ai décidé!

Quelque chose remua dans l'âme de Mme la comtesse de Soissons qui la surprit elle-même. C'était comme si un courant d'air chaud eût tout à coup traversé sa poitrine. Elle regarda Montestruc, dont le visage lui apparaissait tout enflammé d'une ardeur martiale.

—Ainsi, dit-elle avec une nuance de dépit, vous pensez, monsieur, qu'aucune autre femme à la cour n'aura assez d'influence pour opérer ce miracle? Vous pensez que seule Mlle de La Vallière....

—J'en sais qui le pourraient. N'ont-elles pas toutes les charmes, tous les dons pour tout obtenir? Elles n'auraient qu'à vouloir....une surtout! Mais non! pas une femme ne comprend cela; pas une n'osera combattre la favorite! et M. de la Feuillade sera nommé.

—Qui sait! murmura Olympe....

—Ah! si c'était vrai! s'écria Hugues en arrêtant sur elle ses yeux de feu.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA.

Capitaine [illegible],

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: Il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 8 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camélia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent,
14 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Caïro et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
3 août—9m

Peoples New Orleans and Grand Ecore Packet Company.

Départ, tous les mercredis à 5 P. M.

POUR Grand-Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Cotile, Alexandrie, Norman, Barbin, ainsi que tous les débarcadères de la Rivière Rouge, le bon bateau à vapeur
BRADISH JOHNSON,
JOHN HEINN, capt;
FD. BURK et J. O. Joffrion, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 Camp, N. O. DONOHUE. 20 jan.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
NOUVEAU BART-ABLE
B. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 166 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
W. Burton, capitaine
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 166 de la rue de la Commune.
5 août,—6m.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mardis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
C. C. Picket, capitaine.
T. H. Maggah et S. Derbes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE, No 46 de la rue du Camp.
14 janvier

Attakapas et Atchafalaya.

Départ, MERCREDI, 10 mars, à 5 heures P.M.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau
IDA,
capt. J. P. FORGAY, commis, A. MEYNIER Sr.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
9 mai No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 21 octobre. Le bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine P. Mc. Elroy.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.
14mai 12m

Paquebot de la Côte et de Lafourche,

jusqu'à Thibodauxville

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine J. F. Ancoin,
Commis P. A. Charlet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à 5 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville les LUNDI et VENDREDI matin. Il descendra la côte le jour.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis J. L. Boyd. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 26 rue Conti.
13jan—9m

Paquebot de la côte et du College Point.

Trois fois la semaine.
LE steamer
WAWENOCK,
THEODULE ELFERT,
Capitaine.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et jeudis à 11 heures du matin, et le dimanche à 9 heures du matin. Il arrivera le lundi, mercredi et vendredi.

Le fret n'est débarqué qu'en plein jour.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.
5 fév—4m

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Bu-Fas, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,

n uf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, F. C. Teemoulet et A. Seiochnayre, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.
4 déc.

BILAN
DE LA
BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLÉANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	333,768 83
Tiré en sus	1,427 80
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	3,377 38
Dû par d'autres banques nationales	6,296 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 13
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 46
Echanges pour le Clearing-House	30,665 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	946 65
Espèces	944 16
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9, 00 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	72,808 44
Billets de la Banque nationale en circulation	
Dépôts individuels	175,280 05
Certificats de dépôts payables sur demande	253,337 97
Certificats de dépôts à terme (time)	3,880 40
Dû à d'autres banques nationales	7,000 00
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	966 37
	2,792 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce 7 octobre, 1874.

GEO. W. CHRISTY,
Notaire Public.

Témoins:

A. CHAPSKY.
SIGMOND KATZ.
—1t J. T. BURUBAU.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible]

FRANCE, [illegible], samedi, [illegible]
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 20 mars.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, [illegible]

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York.
[illegible] L. GRAND, Agent.
20v—6m Callier Court, Lettre M. N. O.

STEAMERS DU HAVRE
— ET DE LA —
NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(Steamer en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour fret ou passage (excellente emménagements, bonne table, y compris le vin,) s'adresser à

F. INGATE, agent,
No. [illegible] rue de l'Union.

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE DIRECTE.

STATE OF LOUISIANA, [illegible]
STATE OF MINNESOTA, [illegible] Lieut George Hamilton, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, [illegible] capt. Jas. Stewart.
STATE OF VIRGINIA, [illegible] capt. Moodie.
STATE OF PENNSYLVANIA, [illegible] capt. Knight
STATE OF GEORGIA, [illegible] capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Brass.
STATE OF FLORIDA, [illegible]
STATE OF INDIANA, [illegible] capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour [illegible] pour douze mois, et des billets [illegible] toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants payés d'avance, pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer
STATE OF ALABAMA

partira de son quai, au pied de la rue Washington, Quatrième district, MERCREDI, 17 mars 1875.

S'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents.
Au No 28 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
3 juillet—1 an

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ le MERCREDI, 17 mars, à 7 heures du matin.

Le steamer allemand
FRANKFURT,
Capitaine VON BULOW,

partira de son quai, au poteau 41, Quatrième district, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
11mars—6t No 42 de la rue de l'Union.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous—

Départ

	De Brême.	De Nlle-Orléans
Hannover...	12 janv.	17 fév.
Frankfurt..	9 fév.	17 mars.
Hannover...	6 avril.	9 mai.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres ..... $[illegible] en or.
Entrepont ..... $[illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—ou Hâvre ou à Brême:

Chambres ..... $[illegible] en or.
Entrepont ..... $[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres ..... $[illegible] en or.
Entrepont ..... $[illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton, ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement,

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
DIMANCHE, 14 mars, à 8 h. A. M.
Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 62.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sharwood,
CITY OF MERIDA..........Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA..........Capt T. J. Philips
Le steamer
CITY OF MEXICO,
Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le DIMANCHE, 14 mars, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.........$60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA partira le 3 avril.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE, Transportant la malle des Etats-Unis,
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton, 1000 tonneaux

Départ, MERCREDI, 17 mars, à [illegible] heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$ 25
Passage pour Philadelphie...................... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée;

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes.............. [illegible]
Femmes.............. [illegible]—soit [illegible]

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes.............. [illegible]
Femmes.............. [illegible]—soit [illegible]

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 25 bons. Les docteurs Landry, Havé et de Bausset, ainsi que messieurs Jas et Cusachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière, offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de [illegible].

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873... $ 77 46.
Reçu en 12 mois (bal et cotisations).........[illegible] 75—[illegible]

Dépenses.

[illegible]

En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874.

14 déc—M.V.D J. B. MONDINOT, Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

D. B. ROBINSON, [illegible]

[illegible]

D. B. ROBINSON,
[illegible]

[illegible]

A partir du [illegible] décembre

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express......[illegible] A. M.	Express......[illegible]
Malle.......[illegible]	Malle.......[illegible]

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, [illegible]

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R.-Co.

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.	ARRIVE.
Express..........7:30A. M.	Express..........11.00 P. M.
Mail..........[illegible] P. M.	Mail..........10.00A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt" rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac, aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....15 cents.

Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller et autant pour le retour.

[illegible]

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 7 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant général.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Adèle, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

[illegible]

Pour fret ou passage s'adresser à [illegible]

CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 Juin 1874.

Sur risques d'incendie	[illegible]
" de rivières	[illegible]
" de mer	[illegible]
Total des primes	[illegible]
En plus risques non expirés pour 1873	[illegible]
	[illegible]
En moins, primes remboursées	1,377 00
Montant net des primes reçues	[illegible]

Pertes payées dans la même période

Sur risques d'incendie	[illegible]
" de rivières	4,747 00
" de mer	3,346 31
Réfaction (rebate)	1,345 70
Réassurances	1,628 00
Taxes	1,300 00
Loyer	1,140 00
Impressions, annonces, ournitures de bureau	672 25
Dépenses, etc, intérêt en moins	7,770 30
Réservé pour les risques non expirés de 74	7,463 00
Bénéfice net	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit

Billets de capital	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	12,008 00
Actions de banques et autres actions	34,984 00
Propriétés foncières	6,431 33
Billets garantis	4,480 72
Billets garantis par hypothèque	.431 75
Billets à recevoir (à courte échéance)	.8272
Meubles et installations de bureau	2,154 85
En caisse	18,000 00
Total de l'actif	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Signé sous serment par devant moi, à la Nlle-Orléans, ce 14me jour de juillet 1874.

ANT. DORIOCOURT,
Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes). Egalement qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis	Jos David
A Socola	M Baruth
J Mizzi	David Hughes
Ernest Pragst	J J Reiss
N A Liambias	F Sancho
B Saloy	H Manuel
J Sambola	H Dumestre
J K Gourdain	S Cambon
V Battalora	J Newhauser
J B Sciari	F Jonfroid
A Haber	M Bréozovich

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ [illegible]
Prêts sur demande	[illegible]
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	[illegible]
Primes sur les bonds ci-dessus	[illegible]
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour rachat de la circulation	[illegible]
Actions et bonds divers	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers éloignés	[illegible]
Mobilier et accessoires	[illegible]
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	[illegible]
Dû dans les banques de New-York	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$ [illegible]
Excédant de fonds	[illegible]
Billets émis	[illegible]
Dépôts	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	[illegible]
Profits nets pendant les 6 derniers mois	[illegible]
Moins dépenses et taxes	[illegible]
Profits nets pour lesquels un dividende de 7 [illegible] pour cent a été déclaré aux actionnaires	[illegible]
Total du passif	[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président,
HERM. BOREL, Caissier.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

WALTER HUNTINGTON, [illegible]

EDWARD IVY, Notaire Public.

[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans.

[illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	[illegible]
Tiré en delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Mobilier et installation	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêts	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banquiers de l'Etat	[illegible]

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que [illegible]

JOSEPH MITCHELL, [illegible]

Signé sous serment, par devant moi, [illegible] 1874. JULES [illegible]

Essai

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue [illegible]

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGAFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année [illegible]

[illegible]

Total de l'Actif [illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, [illegible]
Dividende sur le Capital payé, [illegible]
Dividende sur Primes payées, [illegible]

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	[illegible]
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	[illegible]
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal,	[illegible]
Isaac Scherck, E. Meke,	[illegible]
J. N. Schwartz, Chas. Engafeld,	[illegible]
Louis Schwartz, M. Frank,	[illegible]
E. Weissenbach, H. R. Gogreve,	[illegible]
R. Willemann	

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux [illegible]

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

HUITIÈME ETAT ANNUEL —DE—

[illegible]

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

Merchants' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

Second Etat de Situation

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104, RUE DU CANAL.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce.

[illegible]

Germania Insurance Company

Bureau, No 104 rue Commune.

[illegible]

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

No. 152, Rue du Canal.

[illegible]

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 61 de la rue du Camp.
[illegible] $500,000

E. C. PALMER, président.
[illegible], vice-président.

[illegible] FRED. WING,
[illegible] W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.

[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

[illegible]

I. A. FERNANDEZ, Président.

[illegible]

G. LE GARDEUR Jr.

BILAN DE LA GERMANIA NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE [illegible] 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

[illegible]

FERD. KOHN, [illegible]
JOS. COHN, Notaire Public.
T. PRUDHOMME.
[illegible]
C. H. GOGREVE.

Banque Nationale de l'Union. A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

RESSOURCES.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
[illegible] JAS. CHALARON, [illegible]

Banque Nationale de l'Etat

[illegible]

SAML H. KENNEDY, Président.

Banque Nationale de l'Etat.

[illegible]

LOUIS [illegible] EUGENE TOURNE

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 7 Mars 1875.

[illegible]